

Cession entreprise

- lundi, décembre 16, 2019

<https://lazardfreresgestion-tribune.fr/cession-entreprise/>

Cession d'entreprise, que faut-il savoir ?

La cession de votre entreprise constitue, bien souvent, le point d'orgue d'une aventure entrepreneuriale. Qu'elle prenne la forme d'une cession simple ou d'une entrée en bourse, elle s'accompagne d'une augmentation conséquente de votre patrimoine. Par conséquent, ce moment mérite une attention particulière et, surtout, une grande préparation.

La première priorité est de maximiser la valorisation de votre société au moment de la vente. Il convient toutefois également d'optimiser son incidence fiscale, de s'interroger sur la protection de votre conjoint et de préparer la transmission du patrimoine à votre disposition.

Quelles questions poser avant la cession de mon entreprise ?

En cas de cession, de très nombreux éléments sont à prendre en compte pour que la transmission d'entreprise soit réussie. Le recours à des experts juridiques et financiers capables de vous accompagner dans l'élaboration d'une stratégie patrimoniale est essentiel, avant même que l'opération ne soit finalisée.

[Contactez-nous](#)

Vente de l'entreprise : fin de l'itinéraire entrepreneurial ou étape du parcours ?

En 2018, 68% des cessions d'entreprises avaient pour motif le départ en retraite du fondateur ou du détenteur majoritaire de capital. Dans ce contexte, la volonté de se séparer d'une entreprise est souvent liée à d'autres questions d'ordre juridico-fiscal comme l'organisation de sa retraite ou de sa succession. Nos experts en ingénierie patrimoniale vous aident à définir la structure juridique la plus appropriée à vos projets.

Que vous cessiez toute activité ou souhaitiez consacrer votre temps à de nouveaux projets, vous devez éviter l'érosion de votre capital par l'inflation et la sous-performance. Effectuer les bonnes décisions d'investissement constitue dès lors une priorité à déterminer avec votre banquier et les gestionnaires dédiés.

Quel train de vie puis-je espérer à la suite de la cession de mon entreprise ?

La cession de son entreprise entraîne la perte de sources de revenus importantes en salaires ou en dividendes. Elle s'accompagne souvent aussi de la disparition d'éléments de train de vie comme les logements et véhicules de fonction ou la prise en charge de certains frais de bouche et de transport.

Avoir conscience de ces changements lors d'un projet de cession permet d'élaborer la stratégie patrimoniale la plus adaptée à vos besoins présents et à venir. Ainsi, l'équilibre entre stabilité et performance de vos investissements doit être au cœur de cette stratégie.

Souhaitez-vous partager les fruits de la vente ?

En cas de partage des fruits de la cession, il vous revient de décider la manière la plus adéquate de favoriser les bénéficiaires de vos libéralités. Déterminer à l'avance si vous souhaitez conserver votre patrimoine ou en faire bénéficier des tiers permettra aux ingénieurs patrimoniaux de vous conseiller sur le régime le plus approprié à votre situation.

De plus, Lazard Frères Gestion dispose d'experts à même de vous aider à réaliser vos projets philanthropiques. Du don simple à la création ex nihilo d'une fondation, tout un éventail de véhicules existe pour concrétiser vos projets d'intérêt général.

[Contactez-nous](#)

Quel intérêt à donner avant de vendre ?

Donner des actions ou des parts sociales d'une société avant de la vendre permet au donateur de ne pas être imposé sur la plus-value qu'il a réalisée depuis la création. D'un autre côté, l'enfant donataire ne doit s'acquitter d'aucun impôt de plus-value s'il vend immédiatement après la donation. En effet, le prix de vente est alors égal à son prix de revient, c'est-à-dire à la valeur déclarée lors de la donation.

Toutefois, la fiscalité sur les donations est applicable si les titres n'entrent pas dans le cadre de l'engagement « Dutreil ». Ce régime est destiné à faciliter la transmission et le maintien des entreprises au sein des familles. Il prévoit un abattement de 75% de la valeur des titres sous conditions.

Comment parvenir à pérenniser mon patrimoine sur plusieurs générations ?

La cession d'entreprise constitue l'occasion de créer ou d'accroître votre fortune financière, individuelle ou familiale. Autant que son montant initial, votre stratégie et votre culture familiale lui permettront de se déployer sur plusieurs générations. C'est à leur définition et à leur mise en œuvre que s'attèlent l'équipe des banquiers privés de Lazard Frères Gestion.

L'expérience de Lazard Frères Gestion en la matière est plus que centenaire. La fidélité de notre clientèle démontre notre capacité à poser les bonnes questions et à apporter une réponse sur mesure aux chefs d'entreprises.

[Contactez-nous](#)

Lazard Frères Gestion